

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 5 décembre 2022 ayant débuté à 19h35 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents : Messieurs Jean-Claude Giroux, Steeve Raby, Denis Laprise et Éric Talbot ainsi que mesdames Lydiane Bernard et Madeleine Vermette, sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

2022-12-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constatant le quorum, il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-02 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Denis Laprise, il est résolu d'accepter l'ordre du jour présenté en ajoutant les points 9- A Annonce de la préposée de l'eau potable et des eaux usées 13 -F Remerciement pour le ménage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022
4. Approbation des comptes
5. Correspondance
6. Administratif
 - a- Dépôt des déclarations de intérêts pécuniaires
 - b- Dépôt du registre des déclarations reçues des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie
 - c- Fermeture du bureau pour la période des Fêtes
 - d- Date des séances du conseil municipal pour l'année 2023
 - e- Suivi du recrutement et sélection pour le poste de DG
 - f- Dossiers et responsabilités à partager entre les élus
 - g- Fixation des taux d'augmentation des salaires et compensations des employés, élus et pompiers
 - h- Date de la séance pour adoption du budget et le PTI
 - i- Date de la séance pour approbation des états financiers 2021
 - j- Conditions pour achats au Dépanneur Notre-Dame-du-Rosaire
7. Travaux publics
 - a- Suivi des travaux
 - b- Ajustement des frais d'essence et dépenses de l'employé municipal
 - c-Reddition de compte PPA-CE (20 000\$ du député)
 - d- Déneigement de bacs et points d'eau
 - e- Demande de permission pour l'installation d'un radar pédagogique sur la rue Principale Est
8. Incendie et sécurité
 - a- Choix d'option pour le SUMI
 - b- Priorités locales de la MRC de Montmagny en sécurité publique
 - c- Remise de l'organigramme du plan municipal de sécurité civile en commun
 - d- Réponse du directeur incendie à la demande de brûlage d'un chalet
9. Eau potable
 - a-
10. Eaux usées

11. Loisirs
 - a- Patinoire, suivi de l'offre d'emploi souffleur lumières
 - b- Suivi de la rencontre de l'interloisir municipal
12. Résolutions diverses
 - a-
13. Varia
 - a- Demande d'appui pour le projet « Bâtir des ponts entre les villages et les générations »
 - b- Invitation à une activité bénéfique au profit de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
 - c- Arrivée d'une nouvelle agente de développement pour l'Écoréussite du Parc des Appalaches
 - d- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - e- Suivi de l'avancement des travaux pour le sentier (Parc des Appalaches)
14. Période des questions
15. Levée de la séance

2022-12-03 : ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 7 novembre 2022 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière.

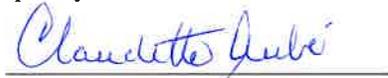
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-04 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 57 779.40 \$ qui incluent les salaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution 2022-12-04.



Claudette Aubé

5- CORRESPONDANCE Aucune correspondance.

6- ADMINISTRATIF

A- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Tous les élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

B- Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie

La directrice dépose le registre des déclarations des membres du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie, registre qui ne contient aucune déclaration reçue pour l'année.

C- Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes

Le bureau municipal sera fermé du jeudi 22 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement.

2022-12-05 : DATE DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2023

Tel que requis par l'article 148 du code municipal, il est proposé par madame Lydiane Bernard, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu de fixer ainsi les séances régulières du conseil, qui se tiennent à 19h00, pour l'année 2023

9 janvier	6 février	6 mars	3 avril	1er mai	5 juin
3 juillet	14 août	11 septembre	2 octobre	6 novembre	
4 décembre					

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

E- Suivi du recrutement et sélection pour le poste de DG
Le processus se poursuit avec des candidatures reçues.

2022-12-06 : DOSSIERS ET RESPONSABILITÉS À PARTAGER ENTRE LES ÉLUS

Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'assigner les divers dossiers et responsabilités aux élus suivants :

Maire suppléant : Jean-Claude Giroux

Comité d'urbanisme : Steeve Raby et Éric Talbot

Comité de l'Héritage : Jean-Claude Giroux et un poste à combler

Voirie, entretien des chemins : Éric Talbot

Eau potable, eaux usées : Jean-Claude Giroux

Loisirs et loisirs intermunicipaux : Steeve Raby et Lydiane Bernard

Parc des Appalaches : Madeleine Vermette

Urbanisme et développement : Steeve Raby, Éric Talbot et Gilles Giroux

MADA : Jean-Claude Giroux et Madeleine Vermette

Politique familiale : Lydiane Bernard

Sécurité publique : Denis Laprise

Suivi des infrastructures incluant les bâtiments : Jean-Claude Giroux

Suivi financier : Jean-Claude Giroux et Madeleine Vermette

Suivi des ressources humaines : Gilles Giroux, Jean-Claude Giroux et Madeleine Vermette.

Adoptée à l'unanimité des élus.

2022-12-07 : FIXATION DES TAUX DE RÉVISION DES SALAIRES ET COMPENSATIONS DES EMPLOYÉS, ÉLUS ET POMPIERS POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu que les salaires et compensations des employés, pompiers soient indexés de 6,5% et ceux des élus de 2,5% pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

H- Date de la séance pour adoption du budget et du PTI

La séance spéciale pour l'adoption du budget et du PTI se tiendra le 15 décembre 2022.

I- Date de la séance pour approbation des états financiers 2021

La séance spéciale pour l'approbation des états financiers se tiendra le 15 décembre 2022.

2022-12-08 : CONDITIONS POUR ACHATS AU DÉPANNEUR DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'autoriser la direction générale à payer les factures d'achats effectués au Dépanneur Notre-Dame-du-Rosaire dès leur réception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. TRAVAUX PUBLICS

A- Suivi des travaux

Les travaux de voirie sont terminés.

2022-12-09 : AJUSTEMENT DES FRAIS D'ESSENCE ET DÉPENSES DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL

Considérant que l'employé municipal a fourni son véhicule et divers outils au cours de ses semaines de travail et qu'il a effectué un excellent travail, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'offrir à monsieur Sylvain Ricard une carte prépayée d'une valeur de 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-10 : REDDITION DE COMPTE PPA-CE (20 000\$ DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Madeleine Vermette, appuyée par monsieur Éric Talbot, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud approuve les dépenses d'un montant de 22 491.90 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

D- Dénéigement de bacs et d points d'eau

Il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Jean-Claude Giroux et résolu de mandater monsieur Roger Lamontagne pour le déneigement du bac situé au Rang Sainte-Anne Est et le point d'eau sur la Route Sirois Sud pour la saison hivernale 2022-2023 au prix de 300 \$, taxes en sus.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-11 : DEMANDE DE PERMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE SUR LA RUE PRINCIPALE EST

Considérant que la Municipalité projette d'installer un radar pédagogique sur la rue Principale Est, route dont la gestion incombe au MTQ, afin d'améliorer la sécurité des usagers de cette route, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de permission au MTQ tel que requis.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. INCENDIE ET SÉCURITÉ

2022-12-12 : CHOIX DE L'OPTION POUR LE SUMI (SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ)

Considérant que le Ministère de la Sécurité Publique exige minimalement que le SUMI soit inclus au schéma de couverture de risque pour que les municipalités soient exonérées de responsabilité en cas de poursuite à la suite d'intervention de leur service de sécurité incendie;
Considérant que le sauvetage d'urgence en milieu isolé va être incorporé au prochain schéma de couverture de risque;
Considérant que dans le centre de la MRC de Montmagny aucun SSI ne dispose d'équipement SUMI;
Considérant que la Municipalité doit choisir un SSI disposant d'équipement SSI;
Considérant que la Municipalité doit faire son choix en prenant compte de la sécurité des personnes et le coût associé à ce service;
Considérant que le temps de réponse est un élément important en lien avec la sécurité des personnes;
Considérant que trois s'offrent à la Municipalité, soit Armagh avec entente, Armagh sans entente (à la pièce) et Montmagny avec entente,

Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu d'opter pour l'option d'Armagh sans entente (à la pièce) qui s'avère l'option répondant le plus aux critères de sécurité des personnes avec un coût abordable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

B- Priorités locales de la MRC de Montmagny en sécurité publique

La liste des diverses priorités locales par municipalité de la MRC de Montmagny est remise aux élus.

C- Remise de l'organigramme du plan municipal de sécurité civile en commun

La mise à jour est effectuée et est remise aux élus.

D- Réponse du directeur incendie à la demande de brûlage d'un chalet

Suite à une demande de faire brûler un chalet en guise de pratique pour le service incendie, la réponse du directeur incendie refusant l'intervention est remise aux élus.

9. EAU POTABLE

A- Annonce de notre préposée au traitement de l'eau potable et des eaux usées

Notre préposée au traitement des eaux a annoncé son intention de se retirer de cet emploi pour la Municipalité dans un certain avenir.

10. EAUX USÉES : Aucun sujet.

11. LOISIRS

2022-12-13 : Patinoire, suivi de l'offre d'emploi

Monsieur Steeve Raby s'abstient des discussions et de la décision,

Considérant qu'à la suite de l'offre d'emploi pour l'entretien de la patinoire, il n'y a eu qu'une candidature reçue, il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'engager monsieur Adrien Raby au taux horaire de 18 \$ pour l'entretien de la patinoire sous la supervision de madame Lydiane Bernard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers pouvant voter.

Le souffleur a été amené chez E Turgeon Sports pour entretien et réparation.

Les lumières de la patinoire resteront allumées le lundi, le mardi et le mercredi soir de 18h00 à 20h00 pour permettre aux personnes de patiner même si la cabane est fermée.

B- Suivi de la rencontre du Comité loisirs intermunicipal

Madame Lydiane Bernard amène de nouvelles informations considérant que l'outil Qidigo sera gratuit pour les municipalités et l'avancement de l'organisation des terrains de jeux pour l'été, madame France Lévesque est disponible pour venir compléter les informations auprès des élus.

12. RÉOLUTIONS DIVERSES

Aucune résolution.

13. VARIA OUVERT

2022-12-14 : DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET « BÂTIR DES PONTS ENTRE LES VILLAGES ET LES GÉNÉRATIONS »

Considérant le projet « Bâtir des ponts entre les villages et les générations » présentée par la MRC de Montmagny pour les huit municipalités du Sud et du Centre de la MRC; Considérant que ce projet vise des objectifs différents : le transport sur demande, des ateliers intergénérationnels pour contrer l'intimidation, l'accessibilité alimentaire pour les aînés, le partage de connaissances intergénérationnel, l'entraide communautaire et des sorties thématiques intergénérationnelles :

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'appuyer la demande déposée par la MRC de Montmagny dans le cadre du nouveau programme du MTQ pour le transport de nos aînés (Transport-MADA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

B- Invitation à une activité bénéfique au profit de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

L'invitation est transmise aux élus.

C- Arrivée d'une nouvelle agente de développement pour l'Écoréussite du Parc des Appalaches

L'information est également transmise aux élus.

D- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le plan triennal du Centre de Services de la Côte-du-Sud est déposé et il n'y a pas de modification prévue dans notre secteur immédiat.

E- Suivi de l'avancement des travaux pour le sentier (Parc des Appalaches

La pancarte à l'entrée du sentier est installée et il reste des travaux à compléter comme la passerelle et l'abri. Concours proposé pour doter le nouveau sentier d'un nom.

F- Remerciement pour le ménage

Monsieur le maire adresse des remerciements à monsieur Daniel Mercier qui a travaillé bénévolement avec le Comité des Mains Unies pour compléter le ménage de la cuisine.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et suggestions sont adressées concernant le taux d'augmentation des salaires et compensations des élus versus les autres catégories d'emploi.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-15 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de lever la séance à 20h48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Gilles Giroux, maire

Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 5 décembre 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 9 janvier 2023.